

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 6 décembre 2022**

**Délibération n°93 - 2022 relative au cadrage des dispositifs de soutien à la mobilité internationale**

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le cadrage relatif aux dispositifs internes de soutien à la mobilité internationale et à l'optimisation de la gestion administrative et financière.

Membres ayant voix délibérative

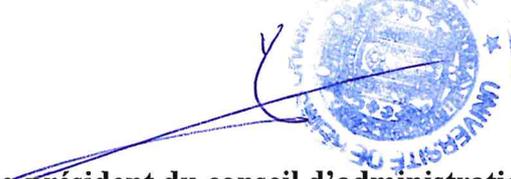
Membres en exercice	36	Membres présents	22
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

**Pour le président et par délégation**



**Le vice-président du conseil d'administration**  
**Olivier DUPERON**

Document en annexe au présent extrait : Note cadrage dispositifs internes soutien mobilité internationale

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 14/12/22

Document mis en ligne le : 14/12/22